



RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2011

## SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL .....	3
EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION BERNARD LOISEAU SA DE JANVIER A DECEMBRE 2011 .....	5
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BERNARD LOISEAU S.A. A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE .....	6
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....	20
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES .....	44
COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA .....	46
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX .....	47
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	59
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES .....	61
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONNACHETEEES 65	
RAPPORT SPECIAL SUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'ACHAT D'ACTIONNACHETEEES.....	66
TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE .....	69

**BERNARD LOISEAU SA**  
**Société Anonyme au capital de 1 790 125 €**  
**Siège Social : 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu**  
**Dijon B 016 050 023**

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Bernard Loiseau SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en page 5) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Présidente du Conseil d'administration  
Dominique Loiseau

## GROUPE BERNARD LOISEAU

### CHIFFRES CLES CONSOLIDES COMPARES *(EN MILLIERS EUROS)*

	<b>31 DECEMBRE 2011</b>	<b>31 DECEMBRE 2010</b>
	<b>IFRS</b>	<b>IFRS</b>
Chiffre d'affaires	9 798	9 040
Résultat opérationnel	738	685
Résultat net	450	448
Capital social	1 790	1 790
Capitaux propres	11 049	10 624
Dettes financières à plus d'un an	735	553
Actifs non courants	9 257	9 325
Trésorerie nette	3 729	3 006
Endettement financier	944	773
Total état de situation financière	14 077	13 616
Dividendes	0	0
Bénéfice net par action en euros (hors actions d'autocontrôle)	0.32€	0.31€

Evolution du cours de l'action Bernard Loiseau SA de janvier à décembre  
2011

<b>Date</b>	<b>Cours moyen</b>	<b>Plus haut</b>	<b>Plus bas</b>	<b>Volume des titres échangés par mois</b>	<b>Capitaux échangés par mois (€)</b>
Janvier	5,04	5,20	4,55	43 744	211 590
Février	4,95	5,09	4,68	20 145	100 062
Mars	4,92	5,00	4,74	30 073	146 838
Avril	4,74	4,99	4,59	45 694	215 776
Mai	4,77	4,95	4,60	55 759	263 514
Juin	4,68	4,80	4,37	16 008	73 876
Juillet	4,43	4,78	4,15	23 798	104 799
Août	3,87	4,30	3,30	27 659	104 290
Sept	3,32	3,85	2,89	38 035	119 918
Octobre	3,14	3,43	2,91	39 807	119 755
Novembre	3,29	3,44	3,15	9 433	30 707
Décembre	3,34	3,44	3,15	10 555	35 699

Place de cotation des actions : Bourse de Paris – Nyse Alternext  
Code ISIN FR0000066961 – Mnemo ALDBL

# Rapport du Conseil d'administration de BERNARD LOISEAU S.A. à l'Assemblée générale mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ainsi que nous en font obligation la loi et nos statuts, à l'effet de soumettre à votre approbation :

Les décisions ordinaires :

- après lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce ;
- affectation du résultat ;
- après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 ;
- nomination de nouveaux administrateurs ;
- approbation de la décision du Conseil d'administration de nommer un Directeur Général Délégué ;
- renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'intervenir sur le marché pour acheter et vendre des actions de la société, ainsi que de réduire le capital par annulation d'actions ;
- pouvoirs pour les formalités.

Les décisions extraordinaires :

- modification des articles 15 et 16 des statuts ;
- après lecture du rapport des commissaires aux comptes, l'annulation des actions auto détenues par la société ;
- pouvoirs pour les formalités.

Au présent rapport est annexé, conformément aux articles R 225-83 et R 225-102 du code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

## **A. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **1. Normes IFRS pour les états financiers consolidés**

#### **Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

#### **Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2011**

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. Le groupe n'est pas concerné par

des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, à savoir :

- IAS 24 révisée : révision de la norme sur les informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées,
- IAS 32 : amendement relatif au classement des droits de souscription émis,
- Annual improvements (texte publié par l'IASB en mai 2010) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IFRIC 14 : amendements relatifs aux paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal,
- IFRIC 19 : extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

Aucun de ces textes n'emporte de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière ; le groupe Bernard Loiseau n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces textes au 31 décembre 2011.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2011, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- IAS 1 : amendements relatifs à la présentation des autres éléments du résultat global,
- IAS 12 : amendements relatifs au recouvrement des actifs sous-jacents,
- IAS 19 : amendements relatifs aux avantages du personnel,
- IAS 27 révisée : états financiers individuels,
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- IFRS 1 : amendements relatifs à l'hyperinflation sévère et à la suppression des dates fixes pour les premiers adoptants,
- IFRS 7 : amendement relatif aux informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRS 10 : états financiers consolidés,
- IFRS 11 : partenariats,
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IFRS 13 : évaluation à la juste valeur,
- IFRIC 20 : frais de déblaiement engagés.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

## **2. Référentiel comptable français pour les comptes sociaux**

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable homologué par l'arrêté du 22 juin 1999,
- des règles comptables sur la définition des actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements CRC 2002-10, CRC 2004-06 ; applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005,
- des règlements ultérieurs applicables du CRC, et de l'autorité des normes comptables, ainsi que des avis et recommandations publiés par le Conseil National de la Comptabilité ou l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2011 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## B. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

### 1. Faits marquants

L'année 2011 a été marquée par une **augmentation de l'activité du groupe Bernard Loiseau de 8%** par rapport à 2010.

A Saulieu, le restaurant du **Relais Bernard Loiseau** a maintenu ses 3 étoiles au guide Michelin en 2012 pour la 21ème année consécutive.

Le restaurant **Loiseau des Vignes**, ouvert à Beaune en juillet 2007, a obtenu sa première étoile au guide Michelin en mars 2010, et l'a maintenue en mars 2012.

### 2. Les chiffres clés

#### 2.1 Données consolidées

Les comptes 2011, arrêtés par le Conseil d'administration, font apparaître les résultats suivants:

- un chiffre d'affaires consolidé de 9 798 K€, contre 9 040 K€ en 2010, soit une augmentation de 8% ; à périmètre constant, cette augmentation est de 5 % en nombre égale de jours d'ouverture;
- une amélioration du résultat opérationnel courant de 14%, il est passé de 620 K€ en 2010 à 710 K€ en 2011 ;
- un résultat net consolidé bénéficiaire de 450 K€, contre 448 K€ en 2010.

#### Contribution au résultat net de chaque pôle géographique (en K Euros)

Pôle géographique	2011	2010
Bourgogne	+269	+170
Paris	+181	+278
Résultat net consolidé	+450	+448

Rappelons que le pôle géographique Bourgogne regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'hôtellerie et restauration à Saulieu ;
- l'activité de Consulting culinaire, ainsi que l'exploitation de l'image et de la marque Bernard Loiseau ;
- et enfin l'activité du restaurant Loiseau des Vignes à Beaune.

Le secteur de la Bourgogne représente une hausse de l'activité de 5%. L'activité des restaurants parisiens est en augmentation de 20 % par rapport à l'année 2010. A périmètre constant, l'augmentation est de 6% compte tenu de la fermeture exceptionnelle du restaurant Tante Marguerite pour travaux pendant 3 mois et demi.

Le restaurant Tante Louise a connu une augmentation de 9% de l'activité en 2011 par rapport à 2010.

Les activités de consulting culinaire représentent en 2011 près de 1,6% de l'activité du groupe.

La situation financière est toujours très saine, avec une trésorerie nette de 3 729 K€ au 31 décembre 2011, et un taux d'endettement très faible.

L'augmentation de la fréquentation, associée aux moyens rigoureusement appliqués pour maîtriser les charges d'exploitation et ajuster au mieux les effectifs au taux d'occupation, ainsi que la mise en œuvre de forfaits attractifs pour faire connaître les établissements du groupe, sont autant d'éléments qui ont permis d'améliorer le résultat opérationnel courant 2011 de près de 14%.

Par ailleurs, une dépréciation des « actifs financiers disponibles à la vente » inscrits dans l'Etat de situation financière a été comptabilisée au résultat à hauteur de 40 K€ (Voir détail en note 5.3 de l'annexe).

La charge d'impôt a augmenté également de 15.5% compte tenu de l'amélioration du résultat opérationnel.

De ce fait, le résultat net consolidé est resté stable par rapport à 2010, soit 450 K€.

## C. SITUATION ET ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE BERNARD LOISEAU AU COURS DE L'EXERCICE

### 1. Bernard Loiseau SA

#### 1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net de la société BERNARD LOISEAU SA s'élève à 5 647 K€ en 2011 contre 5 475 K€ en 2010.

La ventilation en est présentée ci-dessous :

en K€	2011	2010	Variation En K€	Variation En %
Restauration	3 795	3 686	109	3
Hôtellerie	1 458	1 399	59	4
Boutique et produits dérivés	346	333	13	4
Autres	0	13	-13	-100
Rétrocessions internes	18	20	-2	-10
Redevances de location gérance (1)	30	24	6	25
<b>TOTAL</b>	<b>5 647</b>	<b>5 475</b>	<b>172</b>	<b>3</b>

(1) ces redevances sont versées par BL Organisation, filiale à laquelle BERNARD LOISEAU SA a donné son activité de consulting et droit d'image en location gérance depuis le 1/01/02.

Hors location gérance, le chiffre d'affaires est de 5 617 K€ (il était de 5 451 K€ en 2010).

L'activité hôtellerie et restauration a augmenté de 168 K€, soit une variation annuelle de 3% par rapport à 2010.

La durée du séjour à l'hôtel est stable par rapport à l'année précédente, grâce aux infrastructures qui permettent un séjour moyen de 2 nuits (spa, piscine, jardin).

#### 1.2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est en augmentation de 73 K€, soit 23%, grâce d'une part à l'augmentation globale du chiffre d'affaires de 3% (+172 K€), et d'autre part à la bonne maîtrise des charges d'exploitation qui n'ont augmenté que de 2%. En effet, les moyens mis en œuvre pour contrôler les charges ont été rigoureusement poursuivis :

- maîtrise des matières premières tout en respectant le niveau de qualité requis, programme d'économie d'énergie, ajustement des frais de personnel au taux d'occupation, et communication très ciblée.

#### 1.3 Résultat courant

En l'absence d'emprunt, les charges financières externes sont inexistantes.

Les charges et produits financiers 2011 sont constitués principalement des intérêts et produits sur les comptes courants des sociétés du groupe et des dividendes perçus des filiales.

Cette amélioration du résultat financier est obtenue grâce aux dividendes perçus par Bernard Loiseau SA de ses deux filiales au titre de l'exercice 2011:

- d'une part de la SCI Du Maine à hauteur de 397 K€ ;

- et d'autre part de la EURL Bernard Loiseau Organisation de 78 K€.

Le résultat courant avant impôts s'établit donc à +189 K€ au 31 décembre 2011, contre -283 K€ en 2010.

#### 1.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est non significatif.

#### 1.5 Résultat net

Le résultat net après impôt de l'exercice est bénéficiaire de 110 K€, contre -319 K€ de déficit en 2010.

L'impôt sur les résultats de -70 K€ correspond aux éléments suivants :

- Impôts sur les bénéfices	- 50 K€
- Dotation de provision pour impôt sur bénéfice SA Chez Marius	<u>- 20 K€</u>

**Impôt sur les bénéfices (charge) -70 K€**

#### 1.6 Analyse de l'endettement

La société Bernard Loiseau SA n'a pas recours à l'endettement bancaire à moyen et long terme. Au 31 décembre 2011, les dettes financières sont constituées de comptes courants auprès des filiales pour 1 438 K€ et des agios à payer pour 1 K€.

La société bénéficie par ailleurs d'avances accordées par la Coface en 2007, 2008 et 2009, au titre d'une assurance prospection pour un montant de 35 K€, comptabilisé en dettes conformément au PCG.

#### 1.7 Activité en matière de Recherche et Développement

Néant.

#### 1.8 Informations en matière de délais de paiement

Selon le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de commerce, art. D 441-4 nouveau).

<b>Au 31/12/2011</b>	<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Autres passifs courants</b>	<b>Total</b>
<b>En K€</b>				
Echu	1			<b>1</b>
Inférieur à 3 mois		373	2 313	<b>2 686</b>
3 à 12 mois	35		125	<b>160</b>
1 à 5 ans				<b>0</b>
Supérieur à 5 ans				<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>373</b>	<b>2 438</b>	<b>2 847</b>

<b>Au 31/12/2010</b>	<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Autres passifs courants</b>	<b>Total</b>
<b>En K€</b>				
Echu	55			<b>55</b>
Inférieur à 3 mois		334	2 154	<b>2 488</b>
3 mois à 12 mois	51		102	<b>153</b>
1 à 5 ans				<b>0</b>
Supérieur à 5 ans				<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>334</b>	<b>2 256</b>	<b>2 696</b>

## 2. Les restaurants parisiens

L'activité des restaurants parisiens est en augmentation de 20 % par rapport à l'année 2010. A périmètre constant, l'activité n'a augmenté que de 6%, compte tenu de la fermeture du restaurant Tante Marguerite de 3 mois et demi en 2010. Ces travaux de réfection ont été pris en charge, de même que la perte d'exploitation, par nos assurances.

Toujours à périmètre constant, l'activité du restaurant Tante Marguerite est stable par rapport à 2010. Par ailleurs, le restaurant Tante Louise a connu une augmentation de 9% de l'activité en 2011 par rapport à 2010.

Il est à noter que la contribution des deux restaurants parisiens au résultat net consolidé est positive, et est passée de 278 K€ à 181 K€ en 2011. Cette baisse de contribution de 97 K€ est due au poids des dotations aux amortissements des nouveaux investissements, ainsi qu'aux charges financières du nouvel emprunt pour financer une partie des travaux du restaurant Tante Marguerite.

### 3. Bernard Loiseau Organisation

Bernard Loiseau s'est associé à de grands noms de la Bourgogne (à l'exception de Agis à Avignon), chacun grand spécialiste dans son domaine, pour mettre au point des sélections uniques et originales, grâce aux expertises croisées des équipes de Bernard Loiseau à Saulieu, et celles des Maisons Albert Bichot, Gabriel Boudier, Edmond Fallot, et dernièrement Mulot et Petitjean.

En 2011, l'activité de consulting et de vente de droits d'image représente 154 K€ contre 124 K€ en 2010.

Les différents contrats de partenariats en cours sont :

- **Albert Bichot / Bernard Loiseau**

Les deux maisons se sont associées pour sélectionner, vinifier et élever des vins d'exception signés « *Bernard Loiseau & Albert Bichot* », en vue d'une distribution élargie aux cavistes.

- **Gabriel Boudier / Bernard Loiseau**

Il s'agit des crèmes et liqueurs signées « *Bernard Loiseau & Gabriel Boudier* », dont les associations originales d'extraits naturels de fruits et de plantes ont été mises au point par la Maison Gabriel Boudier et le chef sommelier du Relais Bernard Loiseau.

Ces crèmes et liqueurs sont destinées aux restaurants, bars et hôtels en France évidemment, mais aussi dans le monde entier, à l'intention de tous ceux qui sont à la recherche de nouveaux cocktails naturels.

- **Edmond Fallot / Bernard Loiseau**

Il s'agit des moutardes signées « *Bernard Loiseau & Edmond Fallot* », fruit d'une collaboration étroite entre la société de moutardes Fallot et le chef du groupe Bernard Loiseau, qui ont travaillé plusieurs mois pour la conception de moutardes inédites.

- **Agis / Bernard Loiseau**

Il s'agit des plats cuisinés Bernard Loiseau fabriqués et commercialisés par Agis.

- **Manotel / Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un partenariat basé sur le conseil en restauration, offrant ainsi aux restaurants du groupe genevois le savoir faire, l'esprit et le style Bernard Loiseau.

- **Igrec Plus / Bernard Loiseau**

C'est un partenariat pour des opérations de consulting et de conseil en restauration au Japon entre la société japonaise Igrec Plus et le groupe Bernard Loiseau.

- **Mulot Petitjean / Bernard Loiseau**

Il s'agit de nouvelles variétés de pains d'épices et nonnettes de Dijon fabriquées par Mulot et Petitjean, à partir de recettes de la pâtisserie du Relais Bernard Loiseau.

### 4. Société immobilière du Maine

Cette société civile de patrimoine est propriétaire des locaux dans lesquels sont exploitées les activités de Saulieu. Le résultat de l'exercice est constitué essentiellement des loyers refacturés à Bernard Loiseau SA, sous déduction des amortissements.

## D. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat net positif après impôt de 109 623,04 €.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que le report à nouveau débiteur au 31 décembre 2011 s'élevait à 605 879,08 euros, propose à l'Assemblée Générale, de l'affecter en totalité en autres réserves, ces dernières étant ramenées de 686 256,66 euros à 80 377,58 euros. La réserve légale s'élève à 179 012,50 euros.

Après prise en compte de l'apurement du report à nouveau et après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2011 un bénéfice net de 109 623,04 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale qu'une somme de 71 605 euros, soit 0,05 euro par action, soit distribuée à titre de dividendes aux actionnaires et que le solde soit affecté en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2010	0	N/A
2009	0	N/A
2008	0	N/A

## E. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

En application des dispositions de l'article L356-3, nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 décembre 2011, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers d'une part du capital social, et d'autre part des droits de vote aux assemblées générales, à savoir :

### Plus de la moitié

- Dominique LOISEAU et succession 33, rue Gambetta - 21210 SAULIEU, détient 53,86% du capital et 68,15% des droits de vote.

### Plus du dixième

- Marc Tournier détient, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés CIPADE et BAPIM qu'il contrôle, 10,10% du capital et 6,48% des droits de vote.
- Partnership Convictions 1, 10 rue du Colisée – 75008 PARIS, détient 10,02% du capital et 6,4% des droits de vote.

## F. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne contiennent pas des charges et dépenses somptuaires.

## G. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Au cours de l'exercice 2011, aucune prise de participation n'a eu lieu.

## H. INFORMATIONS CONCERNANT LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux recommandations de l'AMF, et notamment la dernière n°2012-02 publiée le 9 février 2012, et de l'AFEP-MEDEF, nous vous rendons compte ci-après, de l'ensemble des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux, tant par la société que par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'Article L 233-16 du Code de Commerce. Ces informations, exprimées en milliers d'euros, respectent la présentation définie par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 (tableau 1 à 7), précisée par la recommandation AMF du 22 décembre 2008.

**Tableau n°1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribués à chaque dirigeant mandataire social**

	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b>Madame Dominique Loiseau - Présidente du Conseil d'administration</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	178	178
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>178</b>

**Tableau n°2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

	<b>2011</b>		<b>2010</b>	
	<b>Montants versés</b>	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>	<b>Montants dus</b>
<b>Madame Dominique Loiseau - Présidente Directrice Générale</b>				
Rémunération fixe	122	122	122	122
Rémunération variable (1)	50 (5)	50 (6)	25 (3)	50 (4)
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (2)	6	6	6	6
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>178</b>	<b>153</b>	<b>178</b>

(1) Les critères d'attribution sont expliqués dans la partie (J) de ce rapport.

(2) Les avantages en nature concernent :

- le véhicule de fonction de Madame Loiseau,
- les avantages repas en vigueur dans l'activité de l'hôtellerie et restauration.

(3) Montants versés au titre de l'exercice 2009

(4) Montants dus au titre de l'exercice 2010

(5) Montants versés au titre de l'exercice 2010

(6) Montants dus au titre de l'exercice 2011

**Tableau n° 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice 2011</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice 2010</b>
<b>Monsieur Patrick Bertron- Administrateur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations (1)	116	109
<b>Madame Catherine Loiseau- Administrateur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Monsieur François Pierson- Administrateur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Monsieur Bernard Clauzel- Administrateur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Monsieur Jean-Jacques AUGAGNEUR - Administrateur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Monsieur Thierry THOMAS- Administrateur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant

(1) Rémunération perçue exclusivement au titre d'un contrat de travail.

**Tableau n°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant**

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

**Tableau n°5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant			

**Tableau n°6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe**

Nom du dirigeant mandataire social	Numéro et date du plan	Nb d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

**Tableau n°7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social**

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'attribution	Date d'annulation
Néant				

**Tableau n°8 : Suivi des recommandations AFEP-MEDEF**

Le tableau ci-après présente, conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008, la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2010 et postérieurement jusqu'à la date de publication du présent rapport annuel au regard des recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	non
<b>Madame Dominique Loiseau</b> Présidente Directrice Générale Début de mandat : 1 <sup>er</sup> mars 2003 Fin de mandat : 31 décembre 2012		X		X		X		X

## **I. POLITIQUE DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

La rémunération des dirigeants et des cadres de direction également mandataires sociaux se compose d'une partie fixe et d'une partie variable, forfaitaire ou proportionnelle au salaire fixe.

Le niveau des ces deux rémunérations est déterminé par le comité des rémunérations et approuvé par le conseil d'administration, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (marges, résultat, mise en œuvre de la stratégie du groupe, management, niveau de qualité...).

Conformément aux recommandations de l'AMF du 12 juillet 2010, il est indiqué que le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais, que pour des raisons de confidentialité, il n'est pas rendu public.

## **J. POLITIQUES ET PROCESS MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTITE DANS LA GESTION DU CAPITAL**

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

La société Bernard Loiseau SA consolide des sociétés dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2011, à l'exception de la société SA Chez Marius pour laquelle une assemblée générale extraordinaire sera tenue le 24 mai 2012 pour statuer sur la poursuite de son activité.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

## **K. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'Article L 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Madame Dominique LOISEAU :  
Présidente du Conseil d'administration  
Date d'entrée en fonction: 1<sup>er</sup> mars 2003  
Directrice générale de Bernard Loiseau SA  
Date d'entrée en fonction : 18 décembre 2009  
Administrateur  
Date de nomination: 13 juin 2001  
Fin d'exercice du mandat: exercice clos le 31 décembre 2012  
Autres mandats exercés actuellement : Présidente de la SAS « Chez Tante Louise »  
P.D.G de SA « Chez Marius »  
P.D.G de la SA «Loiseau des Vignes »  
Gérante de la SCI du Maine

Madame Catherine LOISEAU :  
Administrateur  
Date de nomination : 13 juin 2001  
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2012  
Autres mandats exercés actuellement : Gérante de la SARL BL Organisation

Monsieur Patrick BERTRON :  
Administrateur  
Date de nomination : 18 juin 2003  
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2014  
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Loiseau des Vignes

Monsieur Bernard CLAUZEL :  
Administrateur  
Date de nomination : 18 juin 2003  
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2014

Monsieur François PIERSON  
Administrateur  
Date de nomination : 29 juin 2006  
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2014

Monsieur Jean-Jacques AUGAGNEUR  
Administrateur  
Date de nomination : 20 mai 2010  
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2015

Monsieur Thierry THOMAS  
Administrateur  
Date de nomination : 20 mai 2010  
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2015

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de porter l'âge limite des membres du Conseil d'administration de 65 ans à 75 ans, en modifiant les articles 15 et 16 des statuts (Cf la dixième résolution présentée à l'Assemblée générale mixte).

## **L. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 443-1 à L 443-99 du code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article 442-7 du code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2011 au sein du capital de la société Bernard Loiseau SA en vertu des dispositions précitées est inexistante.

Une résolution concernant une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés avait été proposée lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2011.

Une résolution concernant une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés sera proposée à l'assemblée générale mixte de l'année 2014 pour renouvellement.

## **M. ELEMENTS SUCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de Bernard Loiseau SA sont décrites dans la partie (E) du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra, s'il le désire, renoncer définitivement ou temporairement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires, aucune action de concert déclarée, ou réputée.

Hormis l'existence de droits de vote double, les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe enfin aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés en cas de révocation, licenciement ou démission.

## **N. POSSIBILITE DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

La société BERNARD LOISEAU SA a repris, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2003, le contrat d'animation qui avait été conclu entre Monsieur Bernard Loiseau es-qualité et la société de bourse PORTZAMPARC, début 1999.

Il apparaît nécessaire de demander à l'Assemblée Générale de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'acheter et de vendre des actions de la société, aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, afin de continuer à pouvoir :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat d'animation conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- remettre des actions pour réaliser des opérations d'acquisition dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler des actions ainsi rachetées si intérêt il y a.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, l'Assemblée Générale devra donner la possibilité au Conseil d'annuler les actions auto détenues par la société et ce dans le strict respect de la réglementation boursière.

Un rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions, est présenté en dernière partie de ce rapport annuel.

Le descriptif intégral du programme de rachat par la société de ses propres actions, qui sera soumis aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2012 est disponible sur le site Internet de la société : [www.bernard-loiseau.com](http://www.bernard-loiseau.com)

## **O. TRANSFERT D'EURONEXT VERS ALTERNEXT**

L'Assemblée générale du 18 mai 2011 avait approuvé le projet consistant à demander à Nyse Euronext, la radiation des titres de Bernard Loiseau des négociations sur le marché Euronext Paris, et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Alternext.

La société Bernard Loiseau réunissant les conditions d'éligibilité requises, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros, et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros, a été admise sur le marché Nyse Alternext à partir du 18 juillet 2011.

Dans l'objectif de maintenir la qualité et la transparence de son information financière, la société Bernard Loiseau a décidé de continuer à établir ses comptes consolidés en IFRS et présenter **un rapport annuel détaillé**.

## **P. GESTION DES RISQUES**

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

### **Risque de taux d'intérêt**

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 905 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les quatre emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 3.75%, 4.61% et 2.75%.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernent essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

### **Risque de change**

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme, aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé au regard des expositions de crédit aux clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

### **Risque de liquidité**

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie (Cf tableau des notes aux états financiers consolidés : point E.4.18).

### **Risque de capital**

Cf paragraphe (J) du rapport de gestion.

## **Q. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes de la société ou du groupe de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

## **R. PERSPECTIVES D'AVENIR**

En poursuivant depuis plusieurs années toutes les actions exigées par une gestion rigoureuse, mais tout en garantissant une prestation d'excellence, le groupe Bernard Loiseau affiche une bonne santé financière, comparé à l'ensemble des établissements équivalents. Grâce à une grande notoriété, l'attractivité de la marque Bernard Loiseau a retrouvé un niveau particulièrement élevé.

L'ensemble de ces actions de gestion sera poursuivi, tout comme les investissements de renouvellement et d'embellissement qui seront réguliers afin d'améliorer encore l'attractivité des différents établissements du groupe. Enfin, le développement des partenariats sera poursuivi pour valoriser le savoir-faire du groupe Bernard Loiseau.

## RESULTATS DE LA SOCIETE BERNARD LOISEAU SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(R225-83 et R225-102 du code de commerce)

Exercices concernés (en euros)	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11
<b>Capital fin d'exercice</b>					
Capital social	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125
Nombre d'actions ordinaires	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions à Dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires HT	5 078 800	4 719 644	4 513 948	5 474 688	5 647 206
Résultat avant impôts/ /Amortiss./ provisions	633 862	289 026	-709 486	93	432 632
Impôts sur les bénéfices	-78 381	-199 549	-216 096	43 622	69 678
Participation des salariés					
Résultat après impôts	288 282	244 931	-828 650	-318 939	109 623
Résultat distribué	71 605	0	0	0	0*
<b>Résultat par action</b>					
<b>après</b> impôts/ et particip.Salariés <b>et avant</b> amortiss./provisions	0.50	0.34	-0.34	-0.03	0.25
<b>après</b> impôts/ et particip.salariés <b>et après</b> Amortiss./provisions	0.20	0.17	-0.58	-0.22	0.08
Dividende brut versé à chaque action	0.05	0	0	0	0.05*
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen	61	64	59	63	62
Montant masse salariale	1 852 488	2 023 580	2 094 684	2 002 100	2 025 957
Sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales)	670 659	825 325	698 077	791 998	824 062

Nota : le nominal pour une action a été ramené en 1998 de 560 F à 8F, puis porté en 2000 de 8 F à 1,25 €.

\* Une distribution de dividende a été proposée à l'Assemblée générale du 24 mai 2012.

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### A. Etat de situation financière en K€

Actif en K€	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Goodwill	5-1	1 340	1 340
Marques	4-2	638	638
Autres immobilisations incorporelles	5-1	45	26
Immobilisations corporelles	5-1	6 952	6 917
Immobilisations financières	5-1	184	155
Actifs financiers disponibles à la vente	5-3	50	90
Impôts différés actifs et créance de carry back	4-14	48	159
<b>Actifs non courants</b>		<b>9 257</b>	<b>9 325</b>
Stocks et en-cours	5-4	650	512
Clients et comptes rattachés	5-5	198	165
Créance d'impôt exigible		0	0
Autres actifs courants	5-6	240	552
Trésorerie et équivalents	5-8	3 732	3 062
<b>Actifs courants</b>		<b>4 820</b>	<b>4 291</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>14 077</b>	<b>13 616</b>
<b>Passif</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Capital social	D	1 790	1 790
Primes d'émission	D	3 306	3 306
Réserves	D	5 503	5 080
Résultat de l'exercice		450	448
<b>Capitaux propres</b>		<b>11 049</b>	<b>10 624</b>
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	9	735	553
Provisions à long terme	5-11	104	153
Impôts différés passifs		0	0
Autres passifs non courants		0	0
<b>Passifs non courants</b>		<b>839</b>	<b>706</b>
Emprunts et dettes financières à moins d'un 1 an		209	220
Fournisseurs et comptes rattachés		557	752
Dettes d'impôt courant		85	27
Autres passifs courants	5-9	1 333	1 284
Provisions à court terme		5	3
<b>Passifs courants</b>		<b>2 189</b>	<b>2 286</b>
<b>Total Passif</b>		<b>14 077</b>	<b>13 616</b>

Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

## B. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en K€

	Notes	31.12.2011	31.12.2010
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6-1</b>	<b>9 798</b>	<b>9 040</b>
Achats consommés		-2 128	-1 876
<b>Marge brute</b>		<b>7 670</b>	<b>7 164</b>
Autres produits de l'activité		-	-
Charges externes		-1 680	-1 607
Impôts et taxes		-197	-186
Charges de personnel	6-2	-4 464	-4 235
Dotations aux amortissements	5-2	-716	-667
Dotations aux provisions et aux dépréciations	5-11	51	-44
Autres charges d'exploitation		-20	-16
Autres produits d'exploitation	6-3	66	211
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5-12</b>	<b>710</b>	<b>620</b>
Dépréciation de l'écart d'acquisition		0	0
Autres produits et charges opérationnels	6-4	28	65
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5-12</b>	<b>738</b>	<b>685</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents		47	18
Coût de l'endettement financier brut		-35	-30
<b>Coût de l'endettement financier net (produit)</b>		<b>12</b>	<b>-12</b>
Autres produits financiers			0
Autres charges financières		-40	
Quote part dans le résultat des entreprises associées	5-3		0
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>710</b>	<b>673</b>
Charge d'impôt	6-5	-260	-225
<b>Résultat net</b>		<b>450</b>	<b>448</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	-
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>450</b>	<b>448</b>
Nombre d'actions en circulation		1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation hors titres en autocontrôle		1 420 251	1 422 789
Résultat net par action (en euros)		0,32 €	0,31 €
Résultat net dilué par action (en euros)		0,32 €	0,31 €
Dividende ordinaire par action		0,05*	0

(-) si charges et (+) si produits

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (1 432 100 actions) à l'exclusion des titres d'autocontrôle (11 849 actions en moyenne sur l'année 2011).

Au 31 décembre 2011, il n'existe pas d'instruments dilutifs. Le résultat dilué par action est donc identique au résultat de base par action.

(\*) Ce dividende sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2012.

## C. Tableau des flux de trésorerie en K€

	<b>31.12.11</b>	<b>31.12.10</b>
<b>Résultat net consolidé</b>	450	448
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	705	711
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
Autres produits et charges calculés		
Plus et moins value de cession	-28	-65
Profits et pertes de dilution		
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes		
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt</b>	<b>1 127</b>	<b>1 094</b>
Coût de l'endettement financier net	-11	12
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	260	225
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt (A)</b>	<b>1 376</b>	<b>1 331</b>
Impôt versé ou reçu (B)	-77	40
Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel (C))	136	-60
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D)=(A+B+C)</b>	<b>1 435</b>	<b>1 311</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-938	-672
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	108
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-34	-5
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	5	18
Incidence des variations de périmètre		
Dividendes reçus		
Variation des prêts et avances consentis		
Subvention d'investissement reçue		
Variation de périmètre		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)</b>	<b>-936</b>	<b>-551</b>
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
Rachats et reventes d'actions propres	-25	-11
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	400	
Souscription d'emprunts		
Remboursement d'emprunt	-160	-107
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financements)	11	-12
Autres flux liés aux opérations de financement		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)</b>	<b>226</b>	<b>-130</b>
Incidence des variations des cours de devises (G)		
<b>Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)</b>	<b>725</b>	<b>630</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>3 006</b>	<b>2 376</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>3 729</b>	<b>3 006</b>
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>725</b>	<b>630</b>

## D. Etat de variation des capitaux propres en K€

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31/12/2009</b>	<b>1 790</b>	<b>3 306</b>	<b>-37</b>	<b>5 128</b>		<b>10 187</b>
Opérations sur capital						
Opérations sur titres auto-détenus			-11			<b>-11</b>
Dividendes						
Résultat net au 31/12/2010				448		<b>448</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
<b>Résultat net et Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				<b>448</b>		<b>448</b>
<b>Variations de périmètre</b>						
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	<b>1 790</b>	<b>3 306</b>	<b>-48</b>	<b>5 576</b>		<b>10 624</b>
Opérations sur capital						
Opérations sur titres auto-détenus			-25			<b>-25</b>
Dividendes						
Résultat net au 31/12/2011				450		<b>450</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
<b>Résultat net et Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				<b>450</b>		<b>450</b>
<b>Variations de périmètre</b>						
<b>Capitaux propres au 31/12/2011</b>	<b>1 790</b>	<b>3 306</b>	<b>-73</b>	<b>6 026</b>		<b>11 049</b>

## **E. Notes annexes aux états financiers consolidés**

L'activité du groupe Bernard Loiseau est répartie entre deux zones géographiques :

- En Bourgogne :

- . Saulieu : Relais et Châteaux et exploitation de la marque Bernard Loiseau
  - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau) au 2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie de luxe,
  - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine à Saulieu qui a une activité de consulting culinaire.
  
- . Beaune : Restaurant Loiseau des Vignes 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et l'activité a commencé mi-juillet 2007.

- A Paris :

- Restaurant Tante Marguerite au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
- Restaurant Tante Louise 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

Bernard Loiseau est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France.

Le siège social de la société mère Bernard Loiseau SA est situé au 2, rue d'Argentine, 21210- Saulieu.

Bernard Loiseau SA est cotée à la Bourse de Paris sur le marché Nyse Alternext.

Les états financiers consolidés ci-après reflètent la situation comptable de Bernard Loiseau et de ses filiales (ci-après « le Groupe ») ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers consolidés 2011 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 5 avril 2012, et seront proposés à l'approbation de l'assemblée générale prévue le 24 mai 2012.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des états financiers consolidés 2011.

### **1. Principes généraux**

#### **Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

#### **Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2011**

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. Le groupe n'est pas concerné par

des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, à savoir :

- IAS 24 révisée : révision de la norme sur les informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées,
- IAS 32 : amendement relatif au classement des droits de souscription émis,
- Annual improvements (texte publié par l'IASB en mai 2010) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IFRIC 14 : amendements relatifs aux paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal,
- IFRIC 19 : extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

Aucun de ces textes n'emporte de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière ; le groupe Bernard Loiseau n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces textes au 31 décembre 2011.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2011, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- IAS 1 : amendements relatifs à la présentation des autres éléments du résultat global,
- IAS 12 : amendements relatifs au recouvrement des actifs sous-jacents,
- IAS 19 : amendements relatifs aux avantages du personnel,
- IAS 27 révisée : états financiers individuels,
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- IFRS 1 : amendements relatifs à l'hyperinflation sévère et à la suppression des dates fixes pour les premiers adoptants,
- IFRS 7 : amendement relatif aux informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRS 10 : états financiers consolidés,
- IFRS 11 : partenariats,
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IFRS 13 : évaluation à la juste valeur,
- IFRIC 20 : frais de déblaiement engagés.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

### **Utilisation d'estimations et d'hypothèses :**

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT auxquelles sont rattachés les goodwill et la marque Bernard Loiseau (cf. note 4.4), l'évaluation des actifs disponibles à la vente (Cf. note 4.7) et la constitution de provisions (cf. note 4.12 et 4.13). Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation de ces hypothèses, la valeur ultérieure réelle des actifs et passifs concernés pourrait faire l'objet d'ajustements au cours des périodes suivantes.

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill et la marque au moins une fois par an. La détermination de leur valeur d'utilité nécessite que le groupe fasse des estimations sur le flux de trésorerie futur attendu et également sur le taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux.

Pour l'évaluation des provisions pour retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, et taux de turnover) (cf. note 4.12). En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

## 2. Périmètre et méthodes de consolidation

### Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des sociétés contrôlées et détenues directement ou indirectement par Bernard Loiseau S.A., sociétés dont l'objet social est la restauration et l'hôtellerie, ou la détention de participations dans ce domaine d'activité.

Toutes les sociétés du groupe consolidées au 31 décembre 2011 le sont par la méthode de l'intégration globale.

Aucune évolution de périmètre n'a été constatée en 2011.

Le périmètre de consolidation 2011 est ainsi le suivant :

Sociétés	N° siret	Siège social	% détention	% intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation
SA Bernard Loiseau	016 050 023 00015	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	Mère			intégration globale
SCI Du Maine	327 309 241 00013	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,98%	100% (1)	100%	intégration globale
S.A.S Chez Tante Louise	682 023 122 00042	41 Rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS	99,62%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Loiseau des Vignes	381 155 266 00038	31 Rue Maufoux 21200 Beaune	99,52%	100% (1)	100%	intégration globale
SARL Au Pays De Bresse	306 522 541 00011	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,80%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Chez Marius	582 122 669 00010	5 Rue de Bourgogne 75007 PARIS	98,80% (2)	100% (1)	100%	intégration globale
SARL BL Organisation	440 724 169 00014	4 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	100 %	100% (1)	100%	intégration globale

(1) Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

(2) SA Chez Marius est détenue à 98,80% par la SARL Au Pays de Bresse.

### Méthode de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en retirer des avantages économiques futurs, pouvoir présumé en cas de détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle du Groupe cesse d'être exercé.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

### **3. Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture**

Aucun événement significatif susceptible d'influer sur les comptes du groupe de manière significative n'est intervenu au cours de l'exercice 2011 et postérieurement à la clôture.

### **4. Principes d'évaluation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **4.1 Goodwill**

Le Goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition. Après sa comptabilisation initiale, Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur éventuelles. Il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de perte de valeur dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice dans les conditions décrites sous la note 4.4.

En cas de cession d'une participation, la plus ou moins-value de cession tient compte de la valeur nette comptable du goodwill relatif à l'activité cédée.

#### **4.2 Marques**

Les fonds de commerce issus de l'apport de la marque et du savoir faire de Bernard LOISEAU, dont le montant brut est de 638 K€ ont été inscrits à l'actif de situation financière dans le poste « Marques ».

#### **4.3 Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. En cas de cession, le profit ou la perte est la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 50 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	4 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans

#### 4.4 Perte de valeur des actifs immobilisés

Le groupe effectue des tests de perte de valeur de ses éléments incorporels (Goodwills et marques à durée de vie indéfinie) à chaque clôture annuelle ainsi que dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Il effectue également des tests de perte de valeur pour ses immobilisations corporelles et incorporelles amortissables uniquement lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour réaliser ces tests, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (UGT). Le groupe déprécie la valeur d'un actif ou d'une UGT lorsque sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre le prix de cession net et la valeur d'utilité) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. Toute perte de valeur sur le goodwill est irréversible.

La valeur recouvrable des goodwills et des marques a été déterminée par référence à leur valeur d'utilité en utilisant les critères habituellement retenus dans la restauration (multiple de chiffre d'affaires, rentabilité, actualisation des flux futurs de trésorerie). Leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2011, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les autres actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2011 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 10.86%, contre 10% en 2010, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années en tenant compte d'une croissance de l'activité comprise entre 4 et 5% selon les établissements, étant précisé que ces flux de trésorerie et hypothèses ont été revus en mars 2012.
- Taux sans risque de 3.36%
- Prime de risque de 6.45%
- Beta endetté de 0.83
- Taux de croissance à l'infini de 2%

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur les écarts d'acquisition et les marques.

Seule une variation du taux d'actualisation de plus de 2 points conduirait à constater une dépréciation sur le seul goodwill « Chez Marius SA ».

#### 4.5 Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

La participation du Groupe dans une entreprise associée comprend l'écart d'acquisition (net, le cas échéant, de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat net postérieurement

à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Il n'existe plus aucune participation dans une entreprise associée depuis le 31 décembre 2009, la société Newcore ayant été déconsolidée à cette date (cf. point E.2).

#### **4.6 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnement et des avances en comptes courants bloqués sur une période supérieure à 12 mois auprès des participations non consolidées.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis au coût amorti si l'impact est significatif.

Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

#### **4.7 Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres, sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique, en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat par le biais d'une dépréciation: cf. point 5.3. Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la dépréciation ou de la cession des actifs financiers disponibles à la vente.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminés en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le groupe retient dans ce cas le coût d'entrée déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

#### **4.8 Stocks et en cours**

Ils sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

#### **4.9 Créances et comptes rattachés**

Les créances sont valorisées initialement à leur juste valeur (en pratique la valeur nominale) puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe n'ayant aucune créance significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes.

#### **4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et à terme ainsi que des valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie répondent aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et

équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Le respect de ces critères est examiné lors de chaque arrêté comptable.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

#### **4.11 Actions propres**

Les actions propres Bernard Loiseau sont imputées en diminution des capitaux propres, tout comme les plus ou moins values de cessions de ces actions propres, ainsi que les éventuels profits ou pertes comptabilisés au titre de la dépréciation, qui sont donc sans effet sur l'état du résultat global IFRS.

#### **4.12 Provisions indemnités liées aux retraites et avantages assimilés**

Les engagements envers le personnel en matière de retraite sont des régimes à prestations définies qui sont donc provisionnés. Ils sont estimés par Bernard Loiseau, sans recourir à un actuariaire, pour l'ensemble du personnel sur la base des droits accumulés et d'une projection des salaires actuels avec la prise en compte du risque de mortalité, du turnover des effectifs, et d'un taux d'actualisation.

Le groupe a décidé de constater chaque année dans le résultat de l'exercice les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux des charges sociales : de 37% à 43% selon les établissements
- Augmentation des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 4.3%
- Table de mortalité : TD 88-90

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul en 2011 de la provision pour indemnités de départ en retraite s'élève à 4.3% de même qu'en 2010 : ce taux est en adéquation avec les taux observés sur les marchés au 31 décembre 2011 pour les obligations d'entités de première catégorie ou les obligations d'Etat.

Le groupe a considéré que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, et en particulier son article 11, ne s'appliquait pas aux cas de départ en retraite à l'initiative du salarié et n'avait en conséquence pas d'incidence sur le calcul des engagements de retraite.

Il n'existe pas au sein du Groupe de régimes d'avantages au personnel à cotisations définies.

#### **4.13 Autres provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

#### **4.14 Impôts et crédit d'impôt**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA CHEZ MARIUS bénéficient du régime d'intégration fiscale. Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, BL Organisation fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Le groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction. Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles et ces déficits reportables pourront être imputés sera disponible. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de 4 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée annuellement.

La charge d'impôt est constatée en état du résultat global sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts courants et impôts différés ne sont pas actualisés.

#### **4.15 Subventions**

Plusieurs sociétés du groupe bénéficient de crédits d'impôt apprentissage (18 K€ au titre de 2011). Ces crédits d'impôt apprentissage entrent dans le champ d'application d'IAS 20 puisqu'ils n'entraînent pas une réduction du résultat imposable et que la créance sur l'Etat est indépendante du fait qu'il existe un résultat bénéficiaire imposable. Ils s'analysent comme une subvention publique représentant l'aide fournie par les pouvoirs publics (IAS 20.3). En terme de présentation, ils sont présentés comme une subvention liée au résultat, c'est-à-dire en réduction des charges auxquelles ils sont liés selon IAS 20.29 (au cas présent, en réduction des charges de personnel).

#### **4.16 Contribution économique territoriale (C.E.T)**

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations:

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le groupe Bernard Loiseau comptabilise les deux composantes de la C.E.T en charges opérationnelles sans changement par rapport au classement retenu précédemment.

#### **4.17 Informations sectorielles**

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels du groupe Bernard Loiseau sont :

- Bourgogne :

- . Saulieu : Relais et Châteaux et exploitation de la marque Bernard Loiseau
  - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau) au 2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie de luxe,
  - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine à Saulieu qui a une activité de consulting culinaire.

.Beaune : Restaurant Loiseau des Vignes 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2007.

- Paris :
  - Restaurant Tante Marguerite au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
  - Restaurant Tante Louise 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

#### 4.18 Gestion des risques

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

##### Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 905 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les quatre emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 3.75%, 4.61% et 2.75%.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernant essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

##### Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme, aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé de défaillance de ses clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

##### Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie.

<b>Au 31/12/2011</b>	<b>Emprunts</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Autres passifs courants</b>	<b>Total</b>
<b>En K€</b>				
Echu	3			<b>3</b>
Inférieur à 3 mois	42	558	1 203	<b>1 803</b>
3 à 12 mois	164		214	<b>378</b>
1 à 5 ans	588			<b>588</b>
Supérieur à 5 ans	147			<b>147</b>
<b>Total</b>	<b>944</b>	<b>558</b>	<b>1 417</b>	<b>2 919</b>

<b>Au 31/12/2010</b> <b>En K€</b>	<b>Emprunts</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Autres passifs courants</b>	<b>Total</b>
Echu	57			<b>57</b>
Inférieur à 3 mois	27	752	1 187	<b>1 966</b>
3 à 12 mois	137		123	<b>260</b>
1 à 5 ans	553			<b>553</b>
Supérieur à 5 ans				<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>774</b>	<b>752</b>	<b>1 310</b>	<b>2 836</b>

### **Risque de capital**

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

La société Bernard Loiseau SA consolide des sociétés dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2011, à l'exception de la société SA Chez Marius qui exploite le fonds de commerce du restaurant Chez Tante Marguerite. Une assemblée générale mixte a été convoquée le 24 mai 2012 pour proposer la poursuite d'activité de ce restaurant.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

#### **4.19 Engagement hors bilan relatif aux droits individuels à la formation**

Au niveau groupe, les engagements relatifs aux droits individuels à la formation au 31/12/2011 représentent 4 983 heures, dont 4 983 heures n'ont pas donné lieu à demande.

#### **4.20 Parties liées et rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux**

En application de la norme IAS 24, il n'y a pas eu de transactions avec les parties liées.

Le montant total des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction, dont le détail est communiqué dans le rapport annuel 2011 s'élève pour l'exercice 2011 à 294 K€.

## **5. NOTES SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE**

Les montants sont exprimés en K€

### **5.1 Etat des Goodwill et de l'actif immobilisé**

Le tableau suivant est relatif à 2011 :

2011	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut et autres	Transferts	Valeur brute fin d'exercice
<b>Goodwill</b>	<b>1 340</b>				<b>1 340</b>
<b>Marques</b>	<b>638</b>				<b>638</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>59</b>	<b>7</b>	<b>-1</b>	<b>21</b>	<b>86</b>
Terrains	515	1			516
Constructions et agencements	11 242	512	-95		11 659
Installations techniques, matériel et outillage.	2 589	122	-53	2	2 660
Autres immobilisations corporelles	1 695	130	-42		1 783
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	25			-23	2
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>16 066</b>	<b>765</b>	<b>-190</b>	<b>-21</b>	<b>16 620</b>
Participations dans des entreprises associées	0				0
Autres participations					
Prêts et autres immobilisations financières	155	34	-5		184
<b>Immobilisations financières</b>	<b>155</b>	<b>34</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>184</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>90</b>				<b>90</b>
<b>Total général</b>	<b>18 348</b>	<b>806</b>	<b>-196</b>	<b>0</b>	<b>18 958</b>

Le tableau suivant est relatif à 2010 :

2010	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut et autres	Transferts	Valeur brute fin d'exercice
<b>Goodwill</b>	<b>1 340</b>				<b>1 340</b>
<b>Marques</b>	<b>638</b>				<b>638</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>70</b>	<b>1</b>	<b>-12</b>		<b>59</b>
Terrains	515				515
Constructions et agencements	11 025	287	-70		11 242
Installations techniques, matériel et outillage.	2 622	95	-128		2 589
Autres immobilisations corporelles	1 685	456	-446		1 695
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	0	25			25
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>15 847</b>	<b>863</b>	<b>-644</b>	<b>0</b>	<b>16 066</b>
Participations dans des entreprises associées	0				0
Autres participations					
Prêts et autres immobilisations financières	168	5	-18		155
<b>Immobilisations financières</b>	<b>168</b>	<b>5</b>	<b>-18</b>	<b>0</b>	<b>155</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>90</b>				<b>90</b>
<b>Total général</b>	<b>18 153</b>	<b>869</b>	<b>-674</b>	<b>0</b>	<b>18 348</b>

Le poste Goodwill comprend en 2011 :

<b>2011</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Valeur nette</b>
Goodwill « Chez Tante Louise »	585	585
Goodwill « SA Chez Marius »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
<b>Total</b>	<b>1 340</b>	<b>1 340</b>

Le poste Goodwill comprend en 2010 :

<b>2010</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Valeur nette</b>
Goodwill « Chez Tante Louise »	585	585
Goodwill « SA Chez Marius »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
<b>Total</b>	<b>1 340</b>	<b>1 340</b>

## 5.2 Etat des amortissements

Le tableau de l'état des amortissements suivant est relatif à 2011 :

<b>2011</b>	<b>Montant début d'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Transferts</b>	<b>Montant Fin d'exercice</b>
<b>Goodwill</b>					
<b>Marques</b>					
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>33</b>	<b>9</b>	<b>-1</b>		<b>41</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Constructions et agencements	6 368	414	-95		<b>6 687</b>
Installations techniques, matériel et outillage	2 156	124	-52		<b>2 228</b>
Autres immobilisations corporelles	625	169	-41		<b>753</b>
<b>Sous total</b>	<b>9 149</b>	<b>707</b>	<b>-188</b>	<b>0</b>	<b>9 668</b>
<b>Total</b>	<b>9 182</b>	<b>716</b>	<b>-189</b>	<b>0</b>	<b>9 709</b>

Le tableau de l'état des amortissements suivant est relatif à 2010 :

<b>2010</b>	<b>Montant début d'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Transferts</b>	<b>Montant Fin d'exercice</b>
<b>Goodwill</b>					
<b>Marques</b>					
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>40</b>	<b>5</b>	<b>-12</b>		<b>33</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Constructions et agencements	6 035	403	-70		<b>6 368</b>
Installations techniques, matériel et outillage	2 152	127	-123		<b>2 156</b>
Autres immobilisations corporelles	902	131	-408		<b>625</b>
<b>Sous total</b>	<b>9 089</b>	<b>661</b>	<b>-601</b>	<b>0</b>	<b>9 149</b>
<b>Total</b>	<b>9 129</b>	<b>666</b>	<b>-613</b>	<b>0</b>	<b>9 182</b>

## 5.3 Actifs financiers disponibles à la vente

La SAS Newcore était considérée jusqu'au 31 décembre 2009 comme une entreprise associée au sein de laquelle le Groupe ne détenait pas le contrôle, mais sur laquelle il exerçait une influence notable.

La société ayant été sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2009, les titres de Newcore ont été repris à l'actif de Bernard Loiseau à leur juste valeur à la date de déconsolidation et comptabilisés en actifs disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2011, compte tenu des informations financières que nous détenons de cette société, tel que le montant de ses capitaux propres inférieur à la moitié du capital social, nous avons procédé à une dépréciation de ces actifs disponibles à la vente de 40 K€, soit 44% de la valeur nette de ces actifs dans les comptes consolidés. Cette dépréciation a été comptabilisée en autres charges financières dans l'état du résultat net 2011.

	31/12/2011			31/12/2010
	brut	Dépréciation	net	Net
Titres de la SAS Newcore	90	-40	50	90
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>-40</b>	<b>50</b>	<b>90</b>

#### 5.4 Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2011			31/12/2010
	brut	Dépréciation	net	Net
Liquides et solides	531		531	408
Marchandises	127	-8	119	104
<b>Total</b>	<b>658</b>	<b>-8</b>	<b>650</b>	<b>512</b>

#### 5.5 Clients et comptes rattachés

	31/12/2011	31/12/2010
Clients et comptes rattachés < 1 an	218	183
Clients et comptes rattachés > 1 an	-	-
Pertes de valeur	-20	-18
<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>165</b>

#### 5.6 Autres actifs courants

	31/12/2011	31/12/2010
Personnel et comptes rattachés (1)	16	10
TVA	59	146
Avances et acomptes fournisseurs	33	62
Produits à recevoir des prestations de consulting	46	51
Charges constatées d'avance	86	68
Produits à recevoir des assurances (2)	0	215
<b>Total</b>	<b>240</b>	<b>552</b>

(1) Il s'agit principalement des indemnités à recevoir au titre des contrats aidés.

(2) en 2010, il s'agissait du solde des produits à recevoir des assurances pour le compte du restaurant Tante Marguerite, qui a subi un dégât des eaux en août 2010. En effet, ces indemnités à percevoir, concernaient d'une part la perte d'exploitation subie suite à la fermeture de trois mois et demi pour travaux de remise en état, et d'autre part la prise en charge des travaux de réfection suite à ce sinistre.

## 5.7 Antériorité des actifs nets non dépréciés

2011	Net au 31/12/11	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
<b>Créance carry Back (1)</b>	<b>17</b>		<b>17</b>						
<b>Clients et comptes rattachés (2)</b>	<b>198</b>		<b>109</b>	<b>89</b>	35	54	0	0	
<b>Autres actifs courants</b>									
Personnel et comptes rattachés (*)	16		16						
TVA	59		59						
Avances et acomptes fournisseurs	33		33						
Produits à recevoir des prestations de consulting	46		46						
Charges constatées d'avances	86	86							
Produits à recevoir des assurances	0		0						
<b>Total autres actifs courants (3)</b>	<b>240</b>	<b>86</b>	<b>154</b>	<b>0</b>	0	0	0	0	0
<b>Total général (1)+(2)+(3)</b>	<b>455</b>	<b>86</b>	<b>280</b>	<b>89</b>	35	54	0	0	0

2010	Net au 31/12/10	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
<b>Créance carry Back (1)</b>	<b>111</b>		<b>111</b>						
<b>Clients et comptes rattachés (2)</b>	<b>165</b>		<b>98</b>	<b>67</b>	43	19	5	0	0
<b>Autres actifs courants</b>									
Personnel et comptes rattachés (*)	10		10						
TVA	146		146						
Avances et acomptes fournisseurs	62		62						
Produits à recevoir des prestations de consulting	51		51						
Charges constatées d'avances	68	68							
Divers	215		215						
<b>Total autres actifs courants (3)</b>	<b>552</b>	<b>68</b>	<b>484</b>	<b>0</b>	0	0	0	0	0
<b>Total général (1)+(2)+(3)</b>	<b>828</b>	<b>68</b>	<b>693</b>	<b>67</b>	43	19	5	0	0

(\*) Il s'agit principalement de la prime à l'emploi et les contrats aidés

Les créances clients non échues correspondent principalement à des clients recouchants à l'hôtel le 31 décembre et à des forfaits en attente de remboursement par les Relais & Châteaux.

## 5.8 Trésorerie et équivalents

En K€	Nature	Valeur Historique au 31/12/2011	Valeur dans l'état de situation financière au 31/12/2011	Valeur de marché (Juste valeur) au 31/12/2011
Disponibilités	Comptes courants et comptes à terme	2 780	2 780	2 780
SICAV Monétaires	Placements monétaires	38	40	40
Placement Cardif SICAV	Placements monétaires	761	912	912
<b>Trésorerie et équivalents</b>		<b>3 579</b>	<b>3 732</b>	<b>3 732</b>
<b>Agios et découverts</b>				<b>-3</b>
<b>Trésorerie nette au tableau de flux</b>				<b>3 729</b>

### 5.9 Autres passifs courants

	31/12/2011	31/12/2010
Avances et acomptes clients	259	194
Personnel et organismes sociaux	1 001	993
TVA	19	35
Autres dettes fiscales et sociales	29	36
Produits constatés d'avance	25	24
Autres dettes	0	2
<b>Total</b>	<b>1 333</b>	<b>1 284</b>

### 5.10 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1,25€
2. Actions /parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice.		
4. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1,25€

Note : L'assemblée générale du 18/05/2011 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU SA à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 17 198 actions en auto-contrôle au 31/12/2011.

## 5.11 Etat des provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions à long terme</b>				
Provisions pour impôts	19	5	-2	22
Autres provisions	134	14	-66	82
<b>Total des provisions à long terme</b>	<b>153</b>	<b>19</b>	<b>-68</b>	<b>104</b>
<b>Provisions à court terme</b>				
Provision pour impôts	3	5	-3	5
Autres provisions	0	0	0	0
<b>Total des provisions court terme</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>-3</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>156</b>	<b>24</b>	<b>-71</b>	<b>109</b>
<b>Dont dotations, reprises et IS</b>	- d'opérationnel courant - d'opérationnel non courant - financière		14 -66 0	

## 5.12 Information sectorielle relative à l'état de situation financière et à l'état du résultat net en K€:

L'information sectorielle selon les deux secteurs opérationnels Bourgogne et Paris est la suivante :

2011	Bourgogne	Paris	Total 2011
Goodwill	300	1 040	1 340
Marques	638	0	638
Immobilisations corporelles nettes	5 652	1 300	6 952
Stock et en cours	568	82	650
Trésorerie et équivalents	3 582	150	3 732
Actifs courants	4 515	305	4 820
Passifs non courants	294	545	839
Passifs courants	1 783	406	2 189

2011	Bourgogne	Paris	Total 2011
Chiffre d'affaires	7 299	2 499	9 798
Dont Restauration	5 341	2 499	7 840
Hôtellerie	1 331		1 331
Autres	627		627
Résultat opérationnel	469	269	738
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	269	181	450
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	-	-
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>269</b>	<b>181</b>	<b>450</b>

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2011 s'élèvent à 765 K€ dont 618 K€ concerne le secteur de la Bourgogne et 147 K€ concerne Paris.

<b>2010</b>	<b>Bourgogne</b>	<b>Paris</b>	<b>Total 2010</b>
Goodwill	300	1 040	1 340
Marques	638	0	638
Immobilisations corporelles nettes	5 600	1 317	6 917
Stock et en cours	424	88	512
Trésorerie et équivalents	2 915	147	3 062
Actifs courants	3 669	622	4 291
Passifs non courants	408	298	706
Passifs courants	1 696	590	2 286

<b>2010</b>	<b>Bourgogne</b>	<b>Paris</b>	<b>Total 2010</b>
Chiffre d'affaires	6 960	2 080	9 040
Dont Restauration	5 091	2 080	7 171
Hôtellerie	1 288		1 288
Autres	581		581
Résultat opérationnel	321	364	685
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	170	278	448
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	-	-
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>170</b>	<b>278</b>	<b>448</b>

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2010 s'élevaient à 863 K€ dont 146 K€ concerne le secteur de la Bourgogne et 717 K€ concernait Paris.

## 6. Notes sur l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 6.1 Chiffre d'affaires

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>9 798</b>	<b>9 040</b>
Dont Restauration	7 840	7 171
Hôtellerie	1 331	1 288
Autres	627	581

Le chiffre d'affaires consolidé en 2011 est de 9 798 K€, contre 9 040 K€ en 2010, soit une hausse de 8.4%.

### 6.2 Charges de personnel

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Salaires et indemnités bruts	3 204	3 054
Charges sociales	1 260	1 181
<b>Total charges de personnel (1)</b>	<b>4 464</b>	<b>4 235</b>
<b>Engagements de retraite (Charge IAS 19) (2)</b>	<b>81</b>	<b>68</b>

(1) Charges inscrites en état du résultat global.

(2) Engagements inscrits au passif de l'état de situation financière en provision à long terme. La dotation de l'exercice 2011 s'élève à 13 K€.

### 6.3 Autres produits d'exploitation

Le restaurant Tante Marguerite (la SA Chez Marius à Paris) a subi un dégât des eaux en août 2010, et a été fermé de septembre à mi décembre pour des travaux de réfection et de réaménagement. De ce fait, les indemnités d'assurance

au titre de la perte d'exploitation à cause de cette fermeture ont été comptabilisées en autres produits d'exploitation à hauteur de 208 K€ en 2010, et 50 K€ en 2011.

#### 6.4 Autres produits et charges opérationnelles

En 2010 et en 2011, ce poste comprend principalement d'une part les indemnités d'assurance pour le remplacement des immobilisations détruites suite au sinistre du dégât des eaux (Cf 6.3), et d'autre part la valeur nette comptable de ces mêmes immobilisations détruites.

#### 6.5 Impôts

##### a- Rationalisation de l'impôt

Résultat consolidé avant impôt	710
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
<b>Résultat comptable avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence</b>	<b>710</b>
Taux de l'impôt	33.33 %
<b>Charge d'impôt théorique (charge)</b>	<b>237</b>
Différences permanentes	5
Autres	18
<b>Impôt réel (charge)</b>	<b>260</b>

##### b- Ventilation de la charge d'impôt :

Les différences nées au cours de l'exercice et le retour au bénéfice de la société Loiseau des Vignes dont les déficits reportables avaient été activés, ont donné lieu à comptabilisation d'une baisse de l'impôt différé actif de 21 K€.

Impôts différés (charge)	16 K€
Provision d'impôt pour étalement des produits d'assurance (complément d'indemnisation de la part des assurances)	10 K€
Reprise provision impôt pour étalement des produits d'assurance	- 5 K€
Impôts exigibles	<u>239 K€</u>
<b>Charge d'impôts</b>	<b>260 K€</b>

Dont 237 K€ (charge) imputable à des éléments du résultat opérationnel courant.

Le poste Impôts différés actifs et la créance de Carry Back figurant à l'état de situation financière avec un montant de 48 K€ correspond au carry back pour 17 K€ (contre 111 K€ en 2010) remboursable dans 4 ans, et aux autres différences temporaires et déficits fiscaux activés pour 31 K€.

### 7. Résultats par action

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Nombre d'actions en circulation	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation (hors titres en autocontrôle)	1 414 902	1 422 789
Résultat opérationnel consolidé en K€	738	685
Résultat net consolidé en K€	450	448
Résultat opérationnel consolidé par action en euros	0.52	0.48
Résultat net consolidé par action en euros	0.32	0.31
Résultat net dilué par action en euros	0.32	0.31

## 8. Rapprochement du nombre d'actions en circulation entre le début et la fin de l'exercice

	Au 01/01/2011	Variation	Au 31/12/2011
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 422 789	-7 887	1 414 902

	Au 01/01/2010	Variation	Au 31/12/2010
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 421 664	1 125	1 422 789

## 9. Dettes financières

Les quatre emprunts en cours de remboursement sont :

- Un premier emprunt de 250 K€ contracté par la société SCI Du Maine en 2005, sur une durée de 15 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 3.55%, et dont le capital restant dû au 31/12/2011 est de 166 K€,
- Un deuxième emprunt de 300 K€ contracté par la société Loiseau des Vignes en 2007, sur une durée de 7 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 3.75%, et dont le capital restant dû au 31/12/2011 est de 116 K€,
- Un troisième emprunt de 400 K€ contracté par la société SAS Chez Tante Louise en 2009, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 4.61%, et dont le capital restant dû au 31/12/2011 est de 272 K€,
- Un quatrième emprunt de 400 K€ contracté par la société SA Chez Marius en 2011 pour financer les travaux de réaménagement et de mise aux normes engagés en 2010, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 2.75%, et dont le capital restant dû au 31/12/2011 est de 352 K€.

Ces 4 emprunts ne sont pas assortis de covenants bancaires.

La quote-part des dettes financières à moins de 1 an est de 171 K€.

## 10. Engagements hors bilan

### - Dettes garanties par des sûretés réelles

En K€	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	790
<b>Total</b>	<b>790</b>

### - Nature des sûretés réelles consenties

Au niveau de la SAS Chez Tante Louise, un emprunt dont le solde au 31/12/2011 est de 272 K€ consenti par le Crédit Mutuel a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant.

Au niveau de la SCI, un emprunt dont le solde au 31/12/2011 est de 166 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet de prises d'hypothèques en 2005.

Au niveau de la SA Chez Marius, un emprunt dont le solde au 31/12/2011 est de 352 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet d'une part d'un nantissement du fond de commerce du restaurant Tante Marguerite, et d'autre part d'une garantie par acte séparé. Cette garantie consiste au blocage des comptes courants d'associés de la société Bernard Loiseau SA dans les comptes de la société SA Chez Marius à hauteur de 400 K€ durant deux ans, puis 300 K€ durant deux ans, puis 100 K€ durant les trois ans restants.

Au niveau des autres sociétés du groupe Bernard Loiseau, les sûretés réelles données en garantie des emprunts ont été levées suite au remboursement de 2003. Seuls les nantissements sur fonds de commerce dont l'extinction est automatique après dix ans subsistent.

## 11. Honoraires des commissaires aux comptes

	<b>Mazars</b>	<b>Auditis</b>	<b>Total</b>
	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)
	<b>2011</b>	<b>2011</b>	<b>2011</b>
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>			
Bernard Loiseau SA	16.2	10.8	
Chez Tante Louise SAS	4.7		
Loiseau des Vignes SA	3.8		
Chez Marius SA	3.8		
<b><i>Sous-total</i></b>	<b>28.5</b>	<b>10.8</b>	<b>39.3</b>
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>28.5</b>	<b>10.8</b>	<b>39.3</b>

	<b>Mazars</b>	<b>Auditis</b>	<b>Total</b>
	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)
	<b>2010</b>	<b>2010</b>	<b>2010</b>
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>			
Bernard Loiseau SA	21.4	14.3	
Chez Tante Louise SAS	4.6		
Loiseau des Vignes SA	3.7		
Chez Marius SA	3.7		
<b><i>Sous-total</i></b>	<b>33.4</b>	<b>14.3</b>	<b>47.7</b>
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>33.4</b>	<b>14.3</b>	<b>47.7</b>

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

\*\*\*\*\*

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bernard LOISEAU SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2011 » de la note E - 1 aux états financiers qui expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne que votre société a appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2011 » de la note E - 1 aux états financiers expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne que votre société a appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note E - 1 aux états financiers.
- La Direction procède systématiquement, et à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des marques et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note E - 4.4 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses retenues et nous avons vérifié que la note E - 4.4 donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- La note E - 4.7 aux états financiers expose par ailleurs les méthodes comptables relatives à l'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans la note de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon le 23 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

**Auditis**

Philippe Dandon

**Mazars**

Alain Chavance

## COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA

### BILAN ACTIF (en K€)

	31/12/2011			31/12/2010
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	714	34	680	661
Immobilisations corporelles	6 275	5 203	1 072	736
Immobilisations financières	1 339	80	1 259	1 520
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>8 328</b>	<b>5 317</b>	<b>3 011</b>	<b>2 917</b>
Stocks et en cours	504	8	496	378
Avances et acomptes versés sur commandes	18		18	19
Créances clients et comptes rattachés	171	17	154	128
Impôts sur les bénéfiques	16		16	111
Autres créances et comptes de régularisations	1 360		1 360	1 973
Valeurs mobilières de placement	799		799	1 183
Disponibilités	2 510		2 510	1 442
<b>Total actif circulant</b>	<b>5 378</b>	<b>25</b>	<b>5 353</b>	<b>5 234</b>
<b>Total Actif</b>	<b>13 706</b>	<b>5 342</b>	<b>8 364</b>	<b>8 151</b>

### BILAN PASSIF (en K€)

	NET 31/12/2011	NET 31/12/2010
Capital social	1 790	1 790
Primes d'émission, fusion	3 306	3 306
Réserve légale	179	179
Autres réserves	686	686
Report à nouveau	-606	-287
Résultat exercice	110	-319
<b>Capitaux propres</b>	<b>5 465</b>	<b>5 355</b>
<b>Provisions</b>	<b>48</b>	<b>94</b>
Emprunts et dettes financières	1 474	1 397
Avances et acomptes reçus	239	178
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341	322
Dettes fiscales et sociales	757	781
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31	12
Autres dettes	9	12
<b>Total dettes</b>	<b>2 851</b>	<b>2 702</b>
<b>Total Passif</b>	<b>8 364</b>	<b>8 151</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)

	2011	2010	Variation en K€
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>5 647</b>	<b>5 475</b>	<b>172</b>
Subvention d'exploitation	12	69	-57
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges	229	160	+69
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 888</b>	<b>5 704</b>	<b>184</b>
Achats consommés	-1 213	-1 091	+122
Autres charges d'exploitation	-1 675	-1 699	-24
Impôts, taxes et versements assimilés	-154	-150	+4
Charges de personnel	-2 850	-2 794	+56
Dotations aux amortissements	-237	-234	+3
Dotations dépréciations et provisions	-6	-56	-50
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-6 135</b>	<b>-6 024</b>	<b>+111</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-247</b>	<b>-320</b>	<b>+73</b>
Produits financiers	577	85	492
Charges financières	-141	-48	+93
<b>Résultat financier</b>	<b>436</b>	<b>37</b>	<b>+399</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>189</b>	<b>-283</b>	<b>+472</b>
Produits exceptionnels	-	-	-
Charges exceptionnelles	-9	-	-9
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-9</b>	<b>-</b>	<b>-9</b>
Impôts sur les résultats	-70	-36	+34
<b>Résultat Net</b>	<b>110</b>	<b>-319</b>	<b>429</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011, dont le total est de 8 364 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste avec un bénéfice de 110 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/11 au 31/12/11.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 avril 2012, et seront proposés à l'approbation de l'Assemblée générale prévue le 24 mai 2012.

### A. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat net positif après impôt de 109 623,04 €.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que le report à nouveau débiteur au 31 décembre 2011 s'élevait à 605 879,08 euros, propose à l'Assemblée Générale, de l'affecter en totalité en autres réserves, ces dernières étant ramenées de 686 256,66 euros à 80 377,58 euros, étant précisé que la réserve légale s'élève à 179 012,50 euros.

Après prise en compte de l'apurement du report à nouveau et après avoir constaté que les comptes sociaux de

BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2011 un bénéfice net de 109 623,04 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale qu'une somme de 71 605 euros, soit 0,05 euro par action, soit distribuée à titre de dividendes aux actionnaires et que le solde soit affecté en report à nouveau.

## **B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE**

Il n'existe pas d'événements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture et qui ont un impact significatif sur les comptes de l'exercice.

## **C. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable homologué par l'arrêté du 22 juin 1999,
- des règles comptables sur la définition des actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements CRC 2002-10, CRC 2004-06 ; applicables aux exercices ouverts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005,
- des règlements ultérieurs applicables du CRC, et de l'autorité des normes comptables, ainsi que des avis et recommandations publiés par le Conseil National de la Comptabilité ou l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2011 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

**Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**

### **1. Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 50 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	4 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans

Les fonds commerciaux sont valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

## 2. Perte de valeur des actifs

Le fonds commercial est valorisé à sa valeur d'apport. Chaque année, sa valeur d'inventaire est comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par référence aux critères habituellement retenus dans la restauration et aux perspectives d'avenir sur la base d'une approche de valorisation par les cash-flows futurs actualisés à un taux de 10.86%. La valeur actuelle du fonds commercial étant supérieure à la valeur comptable nette au 31 décembre 2011, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation à cette date.

## 3. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire (définie par l'entreprise) est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice corrigé des éventuelles plus values latentes, la rentabilité des sociétés concernées, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

Il n'y a pas de nouveaux titres de participations acquis depuis le 31 décembre 2010.

## 4. Stocks

Les stocks sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

## 5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

## 6. Dettes fiscales

Depuis le 1<sup>er</sup> août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA CHEZ MARIUS bénéficient du régime d'intégration fiscale. Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, BLO fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Les modalités de répartition de l'impôt entre les sociétés concernées conduisent à une charge d'impôt dans les

filiales (Au Pays de Bresse et Chez Marius) identique à celle qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration. La société mère enregistre quant à elle le solde par rapport au résultat d'ensemble, et constitue, le cas échéant, une provision lorsque la restitution des économies d'impôt aux filiales déficitaires est probable. La société SA Chez Marius ayant un résultat fiscal déficitaire en 2011, une provision d'impôt a été constatée pour un montant de 20 K€ au 31 décembre 2011.

## **7. Engagements en matière de retraite**

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux. Ils font par contre l'objet d'une évaluation actuarielle, conforme aux dispositions de la norme IAS 19, et sont comptabilisés dans les comptes consolidés. Le montant global des droits acquis au 31/12/2011 s'élève à 73 K€.

## **8. Nature des sûretés consenties**

Néant.

## **9. Engagement hors bilan relatif aux droits individuels à la formation**

Les engagements relatifs aux droits individuels à la formation au 31/12/2011 représentent 3 379 heures.

## **10. Provisions**

Les provisions pour risques et les provisions pour charges sont évaluées en fonction du risque connu à la clôture de l'exercice des litiges et charges ayant leur origine avant la clôture de l'exercice 2011. Ces provisions sont déterminées en fonction du risque estimé sur la base de dossiers techniques.

## **11. Fiscalité latente**

Aucun élément significatif n'est à mentionner.

## D. NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont exprimés en K€.

### 1. Etat de l'actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Montant fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>687</b>	<b>7</b>	<b>-1</b>	<b>21</b>	<b>714</b>
Terrains et agencements	367	1			368
Constructions, installation générale, agencement	2 859	444	-95		3 208
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 158	98	-34		2 222
Matériel de transport, informatique, mobilier et autres	440	43	-6		477
Immobilisations corporelles en cours	21			-21	0
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>5 845</b>	<b>586</b>	<b>-135</b>	<b>-21</b>	<b>6 275</b>
Autres participations	1 293		-218		1 075
Prêts et autres immobilisations financières	227	255	-218		264
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>1 520</b>	<b>255</b>	<b>-436</b>	<b>0</b>	<b>1 339</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>8 052</b>	<b>848</b>	<b>-572</b>	<b>0</b>	<b>8 328</b>

Note : Les diminutions sont constituées de cessions ou de mise au rebut à l'exception du poste « Autres participations » concernant les mouvements de comptes courants entre sociétés du groupe.

## 2. Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>-1</b>	<b>34</b>
Terrains et agencements	325	24		349
Constructions, installation générale, agencement	2 566	93	-95	2 564
Installations techniques, matériel et outillage	1 925	75	-34	1 966
Autres immobilisations corporelles	293	38	-7	324
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 109</b>	<b>230</b>	<b>-136</b>	<b>5 203</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 135</b>	<b>239</b>	<b>-137</b>	<b>5 237</b>

## 3. Etat des provisions

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
<b>Provisions</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions amendes et pénalités				
Provisions pour impôts	28	20		48
Provisions grosses réparations				
Autres provisions	66	0	-66	0
<b>Sous total</b>	<b>94</b>	<b>20</b>	<b>-66</b>	<b>48</b>
<b>Dépréciations</b>				
Des immobilisations				
Incorporelles				
Corporelles				
Titres équivalents				
Financières	0	80	0	80
Des stocks et en cours	8			8
Des comptes clients	15	6	-4	17
Autres				
<b>Sous total</b>	<b>23</b>	<b>86</b>	<b>-4</b>	<b>105</b>
<b>Total général</b>	<b>117</b>	<b>106</b>	<b>-70</b>	<b>153</b>
<b>Dont dotations, reprises et IS</b>				
- d'exploitation		6	-70	
- financières		80		
- exceptionnelles				
- Impôt sur les sociétés		20		

Les provisions reprises parce qu'utilisées sont de 11 K€.

Les provisions reprises parce que devenues sans objet s'élèvent à 59 K€.

#### 4. Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2011			31/12/2010
	brut	Dépréciation	net	Net
Liquides et solides	380	-	380	277
Marchandises	123	-8	115	101
<b>Total</b>	<b>503</b>	<b>-8</b>	<b>495</b>	<b>378</b>

#### 5. Etat des échéances, des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A - 1 AN	A + 1 AN
Créances rattachées à participation (1)	0		0
Prêts	2	2	
Autres immobilisations financières (2)	263		263
Clients douteux ou litigieux	14	14	
Autres créances clients	157	157	
Personnel et comptes rattachés	4	4	
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfiques	16	16	
TVA	39	39	
Groupes et associés (1)	1 235	1 159	76
Débiteurs divers	13	13	
Charges constatées d'avance	69	69	
<b>TOTAUX</b>	<b>1 812</b>	<b>1 473</b>	<b>339</b>
- prêts accordés en cours d'exercice		3 K€	
- remboursements obtenus en cours d'exercice		3 K€	
- prêts et avances consentis aux associés			

(1) Voir tableau en 6

(2) Correspond principalement à des dépôts et cautionnements dont 159 K€ de cautionnement chez la SCI DU MAINE et au contrat de liquidité pour 102 K€.

Etat des dettes	Montant Brut	A - 1 AN	DE 1 A 5	A + 5 ANS
Emprunts et dettes à - 2 ans	1	1		
Etablissements de crédit à + 2 ans				
Emprunts et dettes financières divers	35	35		
Fournisseurs et comptes rattachés	341	341		
Personnel et comptes rattachés	350	350		
Sécurité sociale et autres organismes.	377	377		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôt sur les bénéfiques	13	13		
TVA	1	1		
Autres impôts et taxes	16	16		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32	32		
Groupe et associés (1)	1 438	1 438		
Autres dettes	243	243		
Produits constatés d'avance	5	5		
<b>TOTAUX</b>	<b>2 852</b>	<b>2 852</b>		
- Emprunts souscrits au cours de l'exercice		Néant		
- Emprunts remboursés au cours de l'exercice		Néant		
- Emprunts et dettes auprès des associés		Néant		

## 6. Détail du poste «groupe et associés»

En K€	BL SA Prêteur	BL SA emprunteur
SARL Pays de Bresse	178	
SAS Tante Louise		724
SA Loiseau des Vignes	299	
EURL BL Organisation		714
EURL BL Organisation Compte courant intégration fiscale	49	
SA Chez Marius	633	
SAS Newcore	76	
<b>Total</b>	<b>1 235</b>	<b>1 438</b>
Immobilisations financières : SCI DU MAINE	0	
<b>Total Groupe</b>	<b>1 235</b>	<b>1 438</b>

## 7. Détail du poste « Fonds commercial »

Le poste Fonds Commercial dont le total hors droit au bail s'élève à 638 K€ comprend :

Eléments achetés (Hôtellerie restauration Saulieu)	62 K€
Eléments reçus en apport (activité Consultant culinaire)	576 K€

-----  
**Total 638 K€**

Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement, ni d'aucune provision compte tenu de leur valeur actuelle au 31 décembre 2011.

## 8. Tableau des filiales et participations

Montant en euros

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat de l'exercice	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par BL SA à ses filiales et participations	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividende encaissé par la société dans l'exercice
				Brute	Nette					
SCI DU MAINE	7 500	2 990 290	99,98%	164 962	164 962	258	0	636 078	427 615	397 296
SA CHEZ TANTE LOUISE	46 750	1 653 808	99,62%	540 236	540 236	0	0	1 583 568	124 943	0
SARL AU PAYS DE BRESSE	7 500	62 733	99,80%	126 142	126 142	178 182	0	0	-275	0
SA LOISEAU DES VIGNES	55 000	-2 280	99,52%	104 842	104 842	298 558	0	1 549 580	206 627	0
EURL BL ORGANISATION	8 000	580 985	100%	8 000	8 000	0	0	154 442	97 291	78 324
SAS NEWCORE (1)	409 000	-248 421	15,89%	130 000	50 000	76 209	0	299 715	-75 818	0

La société Bernard Loiseau consolide par intégration globale toutes les sociétés ci-dessus à l'exception de la société SAS Newcore qui n'est pas consolidée.

## 9. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	944	130
Créances rattachées à des participations		
Caution – dépôt de garantie	159	
Avances et acomptes versés sur commande		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	1 159	76
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunt et dettes financières divers	1 438	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation	476	
Autres produits financiers	39	
Charges financières	50	
Abandon de compte courant		

## 10. Produits à recevoir

	Montant
Autres créances	4
<b>Total</b>	<b>4</b>

## 11. Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80
Dettes fournisseurs immobilisations et comptes rattachés	1
Dettes fiscales et sociales	584
Autres dettes diverses	
<b>Total</b>	<b>666</b>

## 12. Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	69	5
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>5</b>

### 13. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1.25 euros
2. Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1.25 euros

Note : L'assemblée générale du 18/05/2011 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 17 198 actions en auto-contrôle au 31/12/2011.

### 14. Valeurs Mobilières de Placement

	Nature	Valeur comptable au 31/12/2011	Valeur du marché au 31/12/2011
SICAV Monétaires	Placements monétaires	38	40
Placement Cardif	Placements monétaires	761	914
<b>Total</b>		<b>799</b>	<b>954</b>

### 15. Tableau de variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

En K€	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total Capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>1 790</b>	<b>3 306</b>	<b>865</b>	<b>-287</b>	<b>-319</b>	<b>5 355</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2010				-319	319	<b>0</b>
Résultat net de l'exercice 2011					110	<b>110</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>1 790</b>	<b>3 306</b>	<b>865</b>	<b>-606</b>	<b>110</b>	<b>5 465</b>

## E. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont exprimés en K€.

### 1. Ventilation du chiffre d'affaires net

	2011	2010
<b>Ventes de marchandises</b>		
- Boutique	346	333
<b>Production vendue</b>		
- Restauration SAULIEU	3 795	3 686
- Hôtellerie SAULIEU	1 457	1 399
- Prestations consultant culinaire (location gérance de BL Organisation)	30	24
- Autres	0	13
- Cessions intragroupe	19	20
<b>Total</b>	<b>5 647</b>	<b>5 475</b>

### 2. Détail des charges et produits exceptionnels

Ces postes sont peu significatifs.

Les charges exceptionnelles au 31 décembre 2011 correspondent principalement au paiement de la condamnation par le tribunal concernant le litige Droits des non fumeurs : 8 K€

### 3. Ventilation de la charge d'impôt

- Impôts sur les bénéfices	-50 K€
- Provision pour impôt sur bénéfice SA Chez Marius	-20 K€
<b>Impôt sur les bénéfices (charge)</b>	<b>-70 K€</b>

La créance du carry back s'élève à 16 K€ au 31 décembre 2011, et a été consommée à hauteur de 95 K€ sur l'exercice, étant précisé que l'impôt de Bernard Loiseau en tant que société séparée s'élève à 76 K€.

### 4. Effectif moyen

	2011	2010
Cadres	8	7
Agents de maîtrise et techniciens	5	5
Employés	47	47
Apprentis	2	4
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>63</b>

### 5. Produits et charges financières concernant des entreprises liées

K€	2011	2010
Produits financiers	515	71
Charges financières	50	40

## **6. Rémunérations allouées aux mandataires sociaux**

Le montant global des rémunérations perçues par les mandataires sociaux, dont le détail est communiqué dans le rapport de gestion, s'élève au titre de l'exercice 2011 à 294 K€.

## **F. AUTRES INFORMATIONS**

### **1. Engagements financiers**

Néant.

### **2. Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant.

### **3. Abandon de créance**

Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€ dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Les clauses n'ont pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2011.

### **4. Parties liées**

L'information sur les parties liées, au titre du règlement 2010-02 du 2 septembre 2010 de l'autorité des normes comptables, est disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui figure dans le rapport annuel.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

\*\*\*\*\*

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bernard LOISEAU SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction de votre société est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des fonds commerciaux ainsi que des titres de participation procède de ces estimations.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la direction de la société, décrites dans les notes C - 2 et C - 3 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier

par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon le 23 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

**Auditis**  
Philippe Dandon

**Mazars**  
Alain Chavance

# **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

\*\*\*\*\*

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **4. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## **5. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

## **2-1 Conventions conclues avec la SA LOISEAU DES VIGNES**

### *2.1.1. Convention de compte courant*

La société BERNARD LOISEAU SA détient une créance sur la société SA LOISEAU DES VIGNES s'élevant à 298.558 Euros au 31 décembre 2011.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,5 %, générant un produit financier pour BERNARD LOISEAU SA de 15.795 Euros.

### *2.1.2. Convention de prestations d'assistance*

La société BERNARD LOISEAU SA a facturé, au titre de l'exercice 2011, à la société SA LOISEAU DES VIGNES des prestations d'assistance pour un montant hors taxes de 48.075 Euros.

## **2-2 Conventions conclues avec la SCI du Maine**

### *2.2.1. Convention de compte courant*

La société BERNARD LOISEAU SA détient une créance sur la SCI du Maine s'élevant au 31 décembre 2011 à 258 Euros.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,5 %, générant une charge financière pour BERNARD LOISEAU SA de 1.366 Euros.

### *2.2.2. Convention de facturation de loyer*

BERNARD LOISEAU SA a payé au cours de l'exercice à la SCI du Maine des loyers pour un montant hors taxes de 636.078 Euros. Le dépôt de garantie versé à la SCI du Maine s'élève pour sa part au 31 décembre 2011 à 159.020 Euros.

## **2-3 Conventions conclues avec la SAS CHEZ TANTE LOUISE**

### *2.3.1. Convention de compte courant*

La société BERNARD LOISEAU SA est redevable d'une somme de 723.767 Euros envers la société SAS CHEZ TANTE LOUISE au 31 décembre 2011.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,5 %, générant une charge financière pour BERNARD LOISEAU SA de 23.741 Euros.

### *2.3.2. Convention de prestations d'assistance*

La société BERNARD LOISEAU SA a facturé, au titre de l'exercice 2011, à la société SAS CHEZ TANTE LOUISE des prestations d'assistance pour un montant hors taxes de 46.193 Euros.

## **2-4 Convention conclue avec la SARL AU PAYS DE BRESSE**

La société BERNARD LOISEAU SA détient une créance sur la société AU PAYS DE BRESSE s'élevant à 178.182 Euros au 31 décembre 2011.

BERNARD LOISEAU SA a abandonné les intérêts dus sur ce compte courant, lesquels s'élevaient au titre de l'exercice à 6.245 €uros.

## **2-5 Conventions conclues avec la SA CHEZ MARIUS (TANTE MARGUERITE)**

### *2.5.1. Convention de compte courant*

La société BERNARD LOISEAU SA détient une créance sur la société SA CHEZ MARIUS s'élevant à 632.769 €uros au 31 décembre 2011.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,5 %, générant un produit financier pour BERNARD LOISEAU SA de 23.240 €uros.

### *2.5.2. Convention de prestations d'assistance*

La société BERNARD LOISEAU SA a facturé, au titre de l'exercice 2011, à la société SA CHEZ MARIUS des prestations d'assistance pour un montant hors taxes de 46.193 €uros.

## **2-6 Conventions conclues avec L'EURL BL ORGANISATION**

### *2.6.1. Convention de compte courant*

La société BERNARD LOISEAU SA est redevable d'une somme de 713.537 €uros envers la société BL ORGANISATION au 31 décembre 2011. Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,5% générant une charge financière pour BERNARD LOISEAU SA d'un montant de 24.572 €uros.

### *2.6.2. Avenant au contrat de location gérance*

La société BERNARD LOISEAU SA a donné en location gérance à la société BL ORGANISATION le fonds de commerce de droits d'exploitation de l'image de Bernard LOISEAU, de contrats de consulting et de partenariats.

La location gérance a été consentie pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2009, moyennant une redevance annuelle représentant 20 % des sommes encaissées par le locataire gérant sur l'ensemble des contrats exploités au titre de la location gérance.

Pour l'exercice 2011, le montant des redevances facturées par BERNARD LOISEAU SA à BL ORGANISATION s'élève à 30.485 €uros HT.

## **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

## **2-7 Convention conclue avec Madame Dominique LOISEAU**

Le compte courant de Madame Dominique LOISEAU présente un solde nul au 31 décembre 2011, de même qu'au 31 décembre 2010. Ce compte courant n'a pas été mouvementé sur la période.

## **2-8 Conventions conclues avec la SA LOISEAU DES VIGNES**

La société BERNARD LOISEAU SA a consenti au profit de la société SA LOISEAU DES VIGNES des abandons de compte courant d'un montant de 340.720 €uros le 5 décembre 2003 et d'un montant de 116.000 €uros le 20 décembre 2004. Ces abandons sont assortis d'une clause de « retour à meilleure fortune ».

Ces clauses n'ont pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2011.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon le 23 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

**Auditis**  
Philippe Dandon

**Mazars**  
Alain Chavance

# **Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées**

## **(Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2012- Onzième Résolution)**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BERNARD LOISEAU SA, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale, dans sa cinquième résolution, et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la cinquième résolution de cette Assemblée

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon le 23 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

**Auditis**  
Philippe Dandon

**Mazars**  
Alain Chavance

## Rapport spécial sur la réalisation des Opérations d'achat d'actions

Aux actionnaires,

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005. Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2010 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 20 mai 2010 et du 18 mai 2011 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale du 24 mai 2012.

### A. BILAN DU PROGRAMME PRÉCÉDENT

#### 1. Programme autorisé par l'assemblée générale du 20 mai 2010

L'assemblée générale du 25 juin 2009 de Bernard Loiseau SA avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 19 novembre 2011, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 21 mai 2010 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 18 mai 2011 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 18 mai 2011 :	0.60%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre d'actions en portefeuille au 18 mai 2011 :	8 561
Valeur comptable du portefeuille au 18 mai 2011 :	40 828 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 18 mai 2011 de 4.66 € :	39 894 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
<b>Nombre de titres</b>	35 848 <sup>(1)</sup>	38 326 <sup>(2)</sup>	<i>Call</i> achetés : - <i>Puts</i> vendus : - Achats à terme : -	<i>Call</i> achetés : - <i>Puts</i> vendus : - Achats à terme : -
<b>Échéance maximale moyenne</b>			-	-
<b>Cours moyen de la transaction</b>	5.10 €	5.16 €		
<b>Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Montant en euros</b>	182 719 €	197 614 €		

(1) 35 848 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité

(2) 38 326 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(\*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (21 mai 2010) et se termine le 18 mai 2011.

Au 18 mai 2011, Bernard Loiseau SA détient 8 561 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

## 2. Programme autorisé par l'assemblée générale du 18 mai 2011

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 19 mai 2011 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 29 février 2012.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 29 février 2012 :	1.10%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre d'actions en portefeuille au 29 février 2012 :	15 733
Valeur comptable du portefeuille au 29 février 2012 :	56 953 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 29 février 2012 de 3.80 € :	59 785 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
<b>Nombre de titres</b>	31 027 <sup>(1)</sup>	23 855 <sup>(2)</sup>	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -
<b>Échéance maximale moyenne</b>			-	-
<b>Cours moyen de la transaction</b>	3.65 €	3.75 €		
<b>Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Montant en euros</b>	113 275 €	89 480 €		

(1) 31 027 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) 23 855 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(\*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (19 mai 2011) et se termine le 29 février 2012.

Au 29 février 2012, Bernard Loiseau SA détient 15 733 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

## **B. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE DU 24 MAI 2012**

### **1. Objectif du programme de rachat**

Les actions achetées pourront être utilisées par ordre de priorité décroissant aux fins :

- D'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Bernard LOISEAU par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;
- D'attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Bernard LOISEAU, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ;
- D'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- D'annuler des actions ainsi rachetées.

### **2. Part maximale du capital – nombre maximal des titres – montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir**

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 143 210 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat des actions ne devra pas excéder 15 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 2 148 150 €.

### **3. Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir**

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Paris – Nyse Alternext  
Code ISIN FR0000066961 – Mnemo ALDBL.

#### **Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir :**

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

### **4. Durée du programme**

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu'au 24 novembre 2013.

## TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

### Résolutions relevant d'une décision ordinaire

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que le report à nouveau débiteur au 31 décembre 2011 s'élevait à 605 879,08 euros, décide d'affecter en totalité en autres réserves, ces dernières étant ramenées de 686 256,66 euros à 80 377,58 euros, étant précisé que la réserve légale s'élève à 179 012,50 euros.

Après prise en compte de l'apurement du report à nouveau et après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2011 un bénéfice net de 109 623,04 euros, l'Assemblée générale décide qu'une somme de 71 605 euros, soit 0,05 euro par action, soit distribuée à titre de dividendes aux actionnaires et que le solde soit affecté en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2010	0	N/A
2009	0	N/A
2008	0	N/A

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 9 798 061 euros et un résultat net consolidé part du Groupe bénéficiaire de 450 268 euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui sont présentés.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de vendre des actions de la société)*

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pendant une nouvelle période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- (i) Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action BERNARD LOISEAU par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;
- (ii) Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, objectif valable jusqu'au transfert sur le marché Alternext ;
- (iii) Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la onzième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- (iv) De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 15 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 143 210 actions, soit 10% du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 15 euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 2 148 150 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10% du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée générale mixte annuelle au cours de la séance du 18 mai 2011 dans sa cinquième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, pour une durée de 6 ans qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, Madame Bérange Loiseau, demeurant au 33 rue Gambetta 21210 Saulieu.

Madame Bérangère Loiseau, pressentie pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont confiées, et déclare satisfaire aux exigences légales et statutaires pour assumer les fonctions d'administrateur.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, pour une durée de 6 ans qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, Madame Ahlame Buisard, demeurant au 11 rue Edmond Rimet 21230 Arnay-le-duc.

Madame Ahlame Buisard, pressentie pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont confiées, et déclare satisfaire aux exigences légales et statutaires pour assumer les fonctions d'administrateur.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

Approbation de la décision du Conseil d'administration de nommer un Directeur Général Délégué, conformément à l'article 19 des statuts, en la personne de Madame Ahlame Buisard.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

### **Résolutions relevant d'une décision extraordinaire**

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les articles 15 et 16 des statuts, afin de porter l'âge limite des administrateurs de 65 ans à 75 ans.

Le quatrième paragraphe de l'article 15 des statuts sera remplacé par le paragraphe suivant :

« Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante quinze ans sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu. »

Le troisième paragraphe de l'article 16 des statuts sera remplacé par le paragraphe suivant :

« Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante quinze ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. »

#### **ONZIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation de toute quantité d'actions achetées en application de la cinquième résolution dans la limite autorisée par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Le nombre maximal d'actions pouvant être annulées par la société en vertu de la présente autorisation est de 10% des actions par période de 24 mois, qui composeront le capital de la société à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités d'annulation d'actions, pour imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves disponibles ou primes ainsi que sur la partie de la réserve légale excédant 1/10<sup>ème</sup> du capital social, et pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 18 mai 2011.

#### **DOUZIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)*

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.